



Chômage partiel : paiement incomplet

Par **commis de cuisine 75**, le **17/06/2020** à **01:48**

Bonjour,

Je suis commis de cuisine dans un restaurant.

Depuis ma mise en chômage partiel début mars je n'ai touché qu'une partie de mon salaire alors que je touche habituellement le smic, environ 1350e/mois en temps complet 39h/semaine.

Or je n'ai touché que trois fois 1000e tout rond, la 1ere fois le 20 avril pour le mois de mars, le 16 mai pour le mois d'avril puis le 15 juin pour le mois de mai.

Mon patron m'a indiqué au mois d'avril qu'il n'avait touché qu'une partie de ce qu'il aurait du recevoir et qu'il attendait le reste pour me le donner. Il aurait d'après ce qu'il m'a dit partagé équitablement la somme perçue de l'état entre les salariés de la boite, c'est à dire que chacun aurait reçu la même somme : 1000 euros. J'ai vérifié auprès d'une personne qu'elle avait elle aussi touché 1000 euros mais je ne peux pas le vérifier pour les autres (mon chef de cuisine et autre serveurs).

Je voudrais savoir si d'autre personnes sont dans le même cas que moi et s'il existe un moyen de contrôler les sommes perçues par les employeurs au titre du chômage partiel?

Merci.

Par **P.M.**, le **17/06/2020** à **09:35**

Bonjour,

A priori, vous n'avez pas de moyen direct pour contrôler sauf par l'intermédiaire éventuellement des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Mais il est étonnant que l'employeur n'ait pas encore reçu les paiements en tout pour mars et même pour avril...